

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : Subvention Exceptionnelle
"La RITOURNELLE"**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,
Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,
DESIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	26
votants	29

Absents représentés :

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

~~~~~

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux finances explique que "*La Ritournelle*" organise cette année encore un spectacle musical au début de l'été.

Il indique que, pour contribuer à la bonne organisation de cette manifestation, la commune est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 15.000 F et la mise à disposition gratuite du Centre Jean Vilar.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2001,
- Considérant l'intérêt du spectacle musical présenté par "*La Ritournelle*" pour le public neuvillois,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association "*La Ritournelle*" d'un montant de 15.000 F,
- Précise que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 août 2001

- de la publication le 3 août 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 2 août 2001